

Réponse du Conseil d'Etat
à l'interpellation urgente écrite de Mme Salika Wenger : Cellule
pédagogique du MAMCO

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 18 novembre 2004, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

La Cellule pédagogique du bâtiment d'art contemporain (Bac) va-t-elle disparaître définitivement ?

Quelles mesures alternatives sont prévues pour remplacer celle-ci ?

Qu'advient-il des travaux déjà réalisés dans ce cadre ?

Comment le département compte-t-il réintégrer la personne en charge de ce service ?

Bref rappel

Créée en 1996 selon un concept mis au point par la direction du Musée d'art moderne et contemporain (Mamco), le service des affaires culturelles et les directions des trois ordres d'enseignement, la Cellule pédagogique du Département de l'instruction publique (DIP) au Bâtiment d'art contemporain (Bac) est un lieu à mi-chemin entre le musée et l'école. Elle a pour mission de proposer l'exploration des multiples voies qui mènent à la découverte d'une œuvre d'art contemporain.

Elle aide les enseignants à faire des liens entre culture contemporaine et apprentissage des différentes disciplines et à intégrer la visite au musée dans le cadre scolaire.

Thématiques ou monographiques, les dossiers qu'elle élabore sont autant de regards diversifiés sur une œuvre ou une problématique que chaque enseignant peut s'approprier.

Egalement lieu de réflexion et d'expérimentation, la Cellule pédagogique est à l'écoute et à la disposition des enseignants désireux d'enrichir, par le recours à la culture, le parcours scolaires de leurs élèves.

Fermeture de la Cellule

Selon la loi 8865 adoptée le 12 février 2004 par le Grand Conseil, l'Etat de Genève attribue une subvention de 250'000 F à la Fondation du Mamco pour la reprise de la Cellule pédagogique.

Cette reprise devait être effective au 1^{er} juillet 2004.

Début juillet, la Fondation du Mamco a décidé de ne pas reprendre la Cellule pédagogique et de renoncer au 250'000 F de subvention inhérents à cette reprise. Elle souhaite en effet laisser l'entière liberté à la nouvelle fondation, Fondamco, de développer son propre concept pédagogique.

Propositions pour la suite

La Fondamco développera ses propres activités pédagogiques tel que défini par ses statuts (art. 3). En accord avec les responsables de l'actuelle fondation, le DIP participera à l'élaboration du nouveau concept et veillera attentivement à conserver l'esprit de la Cellule.

Les modalités des actions pédagogiques seront définies dans une convention tripartite qui sera élaborée entre la Fondamco, la Ville et l'Etat.

Les travaux de la Cellule

Les dossiers pédagogiques réalisés à l'attention des enseignants seront mis à la disposition du public dans la bibliothèque du Mamco, tout comme les rapports d'évaluation et les recherches en lien avec les travaux de la

Cellule. Le site Internet de la Cellule pédagogique sera maintenu tel quel (documents pédagogiques téléchargeables en format pdf).

Les publications en stock seront transférées à la Fondamco.

Le coordinateur de la Cellule pédagogique

Le coordinateur poursuivra son activité à l'Ecole des Beaux-Arts à 40%. Le DIP étudie actuellement plusieurs pistes pour compléter ce temps de travail (enseignement, formation de formateurs, nouveau contrat avec la Fondamco, ...).

Pour information, les services de l'administration ont travaillé **3 heures** pour élaborer et coordonner la présente réponse.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Robert Cramer